

**SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2018****RÉUNION PUBLIQUE DU 28 MARS 2018**

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

M<sup>mes</sup> Myriam ABAD-PERICK et Marie-Noëlle MOTTARD siègent au bureau en qualité de secrétaires.

M<sup>me</sup> la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15H25'.

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 28 mars ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser M. BERGEN.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. HODY.- (ne répond pas)

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. FERNANDEZ est excusé

M. LE PRESIDENT.- Madame DEFRANG-FIRKET ?

M<sup>me</sup> DEFRANG-FIRKET.- M<sup>me</sup> MATHELOT-COLLETTE et quelques arrivées tardives

M. LE PRESIDENT.- Monsieur SPITS ?

M. SPITS.- M<sup>me</sup> PIRMOLIN arrivera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

**I.- Ordre du jour****II.- Ordre du jour actualisé****III.- Communication de Monsieur le Président.**

M. LE PRESIDENT.- Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour.

Je vous rappelle qu'au terme de cette séance publique, se tiendra une séance à huis clos qui portera sur sept dossiers.

**IV. - Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2018.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture de ce résumé

(Mme Myriam ABAD-PERICK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2018).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance s'il n'y a pas de remarque.

**V.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial.****Document 17-18/224 : Budget provincial 2018 – 1<sup>ère</sup> série de modifications.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour (document 17-18/224).

Nous poursuivons la discussion générale ouverte ce lundi 26 mars. J'invite tout d'abord M. Robert MEUREAU, Député provincial, à la tribune pour répondre aux questions. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, chers Collègues, Madame la Directrice générale provinciale.

Je pense avoir essentiellement deux réponses à donner dans le cadre des questions relatives aux modifications budgétaires, l'une posée par Monsieur ERNST et l'autre posée par Monsieur BREUWER concernant le Grand Théâtre de Verviers.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2018

Donc, pour ce qui est pour la question de M. ERNST qui revient sur, pas la problématique mais le sujet de l'occupation de la caserne de Saive, je lui réponds qu'il sait très probablement que la Province occupe différentes surfaces au sein de plusieurs bâtiments de ladite caserne. Que ce soit pour entreposer des collections du Château de Jehay et des Services de la Culture, du matériel du Service des Sports ou encore pour y accueillir un atelier de la FTPL.

Par ailleurs, la Province y a regroupé deux services PSE et un service PMS qui desservent les écoles de la région.

Toutes ces occupations sont aujourd'hui gratuites, mais pour des durées fixées dans le temps et calculées en fonction des investissements qui ont été réalisés. Il est à noter que les plus gros travaux mis en œuvre sont ceux qui ont permis d'accueillir les PMS et PSE au sein du bâtiment D.

L'objectif de la Province est de conserver une implantation durable sur le site de l'ancienne caserne de Saive pour ses PMS et PSE et de réfléchir à une rationalisation de son occupation sur cette implantation d'une part, et d'autre part, de répondre à des besoins qui ne sont pas rencontrés à ce jour tant pour la FTPL que de la Culture et d'autres encore.

Aujourd'hui, tant la Commune que nos Services font le constat que l'occupation importante du site par la Province occasionne aux deux parties des coûts d'exploitation trop importants et qu'une rationalisation s'impose.

Vous comprendrez qu'en l'occurrence, la Province ne se lance pas dans une acquisition sans avoir recensé ces besoins avec un objectif de rationalisation de son patrimoine et d'une gestion rationnelle d'un pouvoir public en termes d'espaces et de finances.

Vous comprendrez également que la Province ne s'est pas encore positionnée sur la proposition communale d'acquisition de la zone occupée par la FTPL dans un bâtiment isolé et qui ne répond pas entièrement à la demande de celle-ci. Je vous rappelle également que la réponse a été demandée pour le 3 avril et que nous ne sommes aujourd'hui que le 28 mars.

Par ailleurs, il n'y a pas à ce jour d'accord du Collège sur un montage immobilier mais bien, une réflexion sur l'occupation parcimonieuse du site et comme je vous l'ai dit en Commission, cette proposition budgétaire permet de continuer la réflexion et de concrétiser une proposition structurée.

Vous savez bien que nous avons des vues sur un bâtiment et plus particulièrement le D. Il nous paraît plus judicieux de regrouper toutes nos entités au sein d'un même volume sachant qu'une copropriété n'est jamais opportune.

Pour toutes les raisons que je viens d'évoquer, un budget à l'extraordinaire semble prématuré, aussi comme vous l'avez relevé, une somme a été prévue en 2018 au budget ordinaire pour anticiper les occupations de la Province de Liège sur le site de la caserne de Saive.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2018**

Quant à l'ancien stand de tir, qui a reçu l'aval du Conseil provincial pour l'octroi d'un subside de 250.000 € pour y réaliser un investissement supracommunal, il n'est à ce jour pas perdu mais il peut à tout moment encore évoluer vers un projet différent mais à caractère supracommunal. Là, je pense avoir répondu de la manière la plus objective à cette question.

J'en arrive au deuxième sujet qui est le Grand Théâtre de Verviers et tout d'abord, permettez-moi de rappeler que le dossier de rénovation du Grand Théâtre de Verviers comporte deux volets bien distincts pour atteindre, comme M. BREUWER l'a confirmé, un montant de travaux de 31.000.000 € dans sa globalité. Il y a en effet, d'une part la restauration patrimoniale de la partie classée du bâtiment exceptionnel et, d'autre part, les autres travaux envisagés.

Comme M. BREUWER le souligne, notre Conseil provincial et Liège Europe Métropole se sont prononcés en faveur d'un subside, par le biais de la supracommunalité, d'un montant de 1 million d'euros, dont 507.310 euros exactement ont déjà fait l'objet d'une promesse ferme pour la première tranche de mission de l'auteur de projet.

Quant à la Wallonie, elle s'est positionnée sur la restauration du patrimoine classé sur lequel l'intervention provinciale ne peut, selon le CODT, être inférieure à 4 % du coût des travaux éligibles.

Néanmoins, si nous avons été saisis d'une demande de la Ville de Verviers par rapport à notre intervention, l'accord-cadre signé par la Région nous a été transmis dernièrement et la Province ne pourra déterminer son aide que lorsque le projet et les montants estimatifs auront été validés par la Wallonie. Elle nous interrogera donc officiellement, comme c'est le cas pour tout dossier patrimoine.

Il n'y a donc pas lieu d'inscrire à ce jour un montant spécifique au budget extraordinaire qui relèvera de l'article intitulé « Subsidés pour les grosses réparations et restaurations d'édifices classés, propriété de pouvoirs publics ». Celui-ci est en effet alimenté au fur et à mesure des dépenses de travaux en cours et non au préalable à la suite d'une décision d'intervention qui peut se concrétiser sur plusieurs années, et particulièrement en matière de restauration de ce type d'édifice.

Je puis dès lors vous rassurer sur l'aide provinciale apportée au grand Théâtre de Verviers que nous ne négligeons en aucun cas. Cependant, le Collège et le Conseil prendront attitude en temps utiles.

Je vous remercie de votre attention. Voilà Monsieur le Président les réponses que je pensais devoir apporter par rapport aux modifications budgétaires.

M. LE PRESIDENT.- Merci M. le Député provincial. Donc, avant d'ouvrir la discussion générale, je souhaite donner la parole aussi à M<sup>me</sup> la Députée provinciale Vice-présidente sur des questions particulières qui ont été posées dans le cadre de la modification budgétaire sur Ogeo Fund et ensuite, nous ouvrirons évidemment la discussion générale. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale Vice-présidente.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2018**

M<sup>me</sup> FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Monsieur CONTENT, je vous sais gré de vous préoccuper de l'avenir des pensions des membres du Collège et plus particulièrement de la situation d'Ogeo Fund.

Nonobstant, et sans vouloir être procédurière à l'extrême, force est tout de même de constater que la question ne relève pas du point inscrit à l'OJ lequel ne porte que sur le règlement relatif aux pensions et indemnités de départ des membres et anciens membres du Collège et de leurs ayants-droits.

Pour être claire, il n'y a aucune volonté d'opacifier ce débat puisque le Député-Président du Collège provincial vous a déjà répondu et de manière précise lors de la session de décembre dans une question d'actualité que vous lui aviez posée à ce sujet.

Et d'un point de vue contextuel, je peux simplement relayer ici les informations qui me sont parvenues et qui vous sont également connues, à savoir qu'il y a dans le chef de la CGSP une incohérence puisque par rapport à leur demande de plus de transparence et d'informations de la part d'Ogeo Fund, une séance d'information a été organisée en octobre 2017 à l'intention des organisations syndicales, réunion au cours de laquelle M. Lejeune, le directeur d'Ogeo a répondu à l'ensemble des questions posées, à la satisfaction, je pense, de la délégation C.S.C. Services publics et du SLFP. La CGSP a quant à elle pratiqué la politique de la chaise vide.

Pour le reste, je ne peux donc que vous réitérer le fait que le Collège sera bien évidemment vigilant par rapport aux inquiétudes exprimées dans la presse et que vous nous avez relayées, notamment à l'occasion de la prochaine assemblée générale d'Ogeo Fund.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale Vice-présidente.

J'ouvre donc la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir sur la modification budgétaire ? Personne. Je clos la discussion générale.

Nous passons au vote.

Qui est pour les conclusions de la 3<sup>ème</sup> Commission ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Le Conseil adopte ladite résolution.

Nous poursuivons à présent nos travaux avec les réponses du Collège aux interventions sur les rapports d'activités 2017.

**Document 17-18/RA/01 : Rapport d'activités 2017 concernant « La Culture ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 17-18/RA/01).

J'invite M. le Député provincial – Président, Paul-Emile MOTTARD, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial - Président.

M. MOTTARD, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, Monsieur le Gouverneur, chers Collègues,

Voici déjà l'heure de la dernière session de présentation des rapports d'activités de cette législature. Je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'elle a politiquement été turbulente.

Malgré ce contexte parfois difficile, je tiens à saluer l'ensemble des collaborateurs de tous les Départements de notre Province pour la continuité et la qualité du travail produit.

En effet, les projets ont été nombreux, variés, enrichissant et porteur pour le citoyen et les Communes de notre territoire. Nous aurons bien entendu l'occasion d'y revenir lors de notre bilan de législature.

Le fil conducteur de chacun de ces projets est l'engagement de notre personnel pour les mener à bien. Je profite donc de cette tribune pour les en remercier.

Je passe maintenant aux réponses aux questions que vous m'avez posées.

Notre Collègue, Mathieu Content m'interroge sur le rôle que la Province pourrait jouer dans la conservation du patrimoine et des wagon-thermos en particulier.

Monsieur le Conseiller provincial, comme je vous le disais en novembre dernier, d'un point de vue intellectuel, je suis bien évidemment en accord avec votre préoccupation.

La conservation de ce patrimoine laisserait d'évidence une trace indélébile importante pour les générations à venir.

La Province à elle seule ne peut toutefois pas porter ce dossier d'un point de vue financier et technique. Outre les communes concernées, je pense que la Région wallonne a un rôle fondamental à jouer.

Elle vient d'ailleurs de revoir la structuration des acteurs régionaux publics du Patrimoine en les réunissant au sein de l'Agence wallonne du Patrimoine anciennement l'Institut du Patrimoine wallon.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2018

Dès lors, je propose d'interpeller le Ministre en charge du Patrimoine afin de relayer les réflexions du Conseil sur la conservation du Patrimoine industriel globalement et en particulière bien sûr les wagon-thermos en particulier.

Je lui demanderai également la position du Gouvernement sur la conservation du Patrimoine industriel, la Province de Liège n'étant pas la seule concernée par cette richesse.

Je ne manquerai pas de revenir vers vous pour rendre compte de la suite qui sera apportée à ce courrier.

Notre Collègue Pierre EERLER m'interroge sur la bibliothèque itinérante.

Monsieur le Conseiller, permettez-moi tout d'abord de faire une présentation succincte de ce service.

Actuellement, notre charroi est composé de quatre bibliobus de halte, le quatrième étant celui venant de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Nous disposons également d'un bibliobus de dépôt qui est disponible à la demande et qui livre des ouvrages dans les écoles, bibliothèques, maisons de repos, crèches ou à la Croix Rouge.

Comme vous le savez, la Bibliothèque itinérante de la Province de Liège est un service de proximité orienté vers le public. Elle propose un contact personnalisé et joue donc un rôle social important. Sa priorité est de favoriser l'accès à la lecture pour tous, ce grâce à un personnel disponible et toujours à l'écoute des usagers.

Trois bibliobus desservent actuellement deux fois par mois 48 communes de la province de Liège pour un total de 124 haltes dont la durée varie entre 15 minutes, c'est bref mais suffisant, et une journée. A ces chiffres il faut ajouter la reprise des haltes de la Fédération Wallonie Bruxelles, enfin la reprise des haltes de la Fédération, j'ai envie de dire. Ils se rendent dans des communes dépourvues de bibliothèque sédentaire ou dans des communes dont la bibliothèque a marqué son accord pour la création d'une halte dans des écoles ou des quartiers éloignés.

En 2017, la Bibliothèque itinérante a consacré beaucoup d'énergie à accélérer la reprise du bus et du personnel, un bibliothécaire et un chauffeur, de la Fédération Wallonie Bruxelles afin de pouvoir rapidement reprendre les tournées dans les 6 communes concernées autrement dit Braives, Burdinne, Hannut, Geer, Lincent et Wasseiges, soit un total de 32 haltes. Celui-ci est maintenant prêt à reprendre la route et des animations seront proposées dans les 15 écoles et dans une crèche.

Le service des bibliobus reste donc au cœur des préoccupations du Collège provincial car il va à la rencontre des citoyens et effectue un travail de médiation fondamental en matière de lecture publique.

La responsable de la bibliothèque itinérante va d'ailleurs faire partie d'une commission spéciale menée par la Fédération Wallonie-Bruxelles ayant pour objectif de réfléchir sur l'avenir de ce service, en collaboration bien sûr avec les autres provinces concernées.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2018**

Les conclusions de cette commission nous permettront d'envisager l'avenir de ce service afin de répondre au mieux à l'évolution de notre société et de diminuer les coûts de fonctionnement.

Quelques pistes déjà pour l'évolution de ce service : revoir la composition du charroi ; revoir le planning des passages en élargissant certains horaires au samedi par exemple ; spécialiser certains bibliobus dans la BD, par exemple, ou la jeunesse ; participer à des événements dans les villages ou les écoles pour tenter de toucher de futurs lecteurs.

Inciter les Communes dépourvues de bibliothèque à créer des points lecture, par exemple à la maison communale par exemple, qui seraient alimentés par des dépôts de la Centrale ou de l'Itinérante, ne dites pas que je suis mauvais en mathématiques.

Comme vous le comprenez, réfléchir à l'avenir des bibliobus nous demande de réfléchir également à la question des territoires, des modes de déplacement des citoyens, de l'accès au numérique afin de déterminer les réels besoins en termes de lecture publique. Une analyse sociogéographique de la Province nous permettrait d'avoir une vision extérieure et de déceler les populations réellement isolées afin de les toucher au mieux. Réduire la distance géographique grâce au maillage du territoire, promouvoir la gratuité pour les publics fragilisés et améliorer les horaires d'ouverture sont des conditions nécessaires mais qui doivent s'accompagner d'un souci du service et d'une réflexion sur les pratiques et d'une réflexion sur les politiques communales en matière de lecture publique.

Ces réflexions de réorganisation du service seront abordées dans les mois à venir et s'intégreront bien entendu dans le cadre du déménagement de la bibliothèque à Bavière dont j'ai déjà eu l'occasion de vous parler.

Monsieur ERLER ensuite vous m'interroger sur le mode de répartition des subventions en matière de Culture. Là ça devient moins bon évidemment...

Puisque mon cher Collègue, vous prétendez avoir fait une analyse, que vous qualifiez de fine d'ailleurs, de l'octroi des subsides qui porte sur deux mois... Or, une année si mes données mathématiques sont toujours d'actualité, une année comporte toujours douze mois ! Or les deux conseils provinciaux que vous avez choisis ne comptaient certainement pas les subsides octroyés par exemple à Fiesta City, aux Francofolies de Spa, à Jazz à Verviers ou encore aux Unes fois d'un soir, pour changer d'arrondissement, aux Tchafournis, aux Septennales, aux Fêtes de la Neuvaine et encore moins les dossiers concernant les soutiens à nos amis germanophones !

Bref, au lieu de choisir novembre et décembre, peut-être eut-il fallu faire un calcul sur l'ensemble de l'année et avec l'ensemble des subsides octroyés en ce compris les semestriels, les subsides aux centres culturels, les tournées arts et vie, les centres d'expression et de créativité ou encore les subsides à caractères supracommunaux.

Si vous aviez réalisé ce fastidieux travail, j'en conviens, vous auriez constaté qu'on est bien loin des chiffres que vous avez avancés.



## SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2018

Mesdames, Messieurs, depuis que je suis Député en charge de la Culture ou même du Tourisme, jamais je n'ai eu de contestation sur la répartition des subsides entre les arrondissements. Jamais d'ailleurs du Centre Culturel de Stavelot ou de l'Abbaye que vous connaissez bien.

J'ai toujours veillé à soutenir les artistes, les structures locales et la création de toute la Province. De Malmedy à Waremme en passant par Eupen, Tinlot, Huy, Amay ou Bassenge !

Votre question, Cher Collègue, porte sur un combat d'un autre temps, peut-être le temps où Jean-Pierre Grafé était Ministre des Travaux publics... Mais faut-il le dire, c'était il y a 26 ans !

M. LE PRESIDENT.- Monsieur le Député provincial – Président.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2017 concernant « La Culture ».

**Document 17-18/RA/08 : Rapport d'activités 2017 concernant « La Santé ».**

**Document 17-18/RA/09 : Rapport d'activités 2017 concernant « Les Affaires Sociales ».**

**Document 17-18/RA/10 : Rapport d'activités 2017 concernant « Les Relations extérieures ».**

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 4, 5 et 6 de l'ordre du jour (documents 17-18/RA/08, 17-18/RA/09, 17-18/RA/10).

J'invite M<sup>me</sup> la Députée provinciale Vice-présidente, Katty FIRQUET, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale Vice-présidente.

M<sup>me</sup> FIRQUET, Députée provinciale Vice-présidente (à la tribune). – Merci Monsieur le Président.

Madame PIRMOLIN, je vous remercie tout d'abord pour votre question et c'est, vous le savez, et je parle de votre question en faveur des personnes sourdes et malentendants, c'est un sujet de préoccupation depuis de nombreuses années et ce, au fil des rencontres de différentes associations œuvrant en faveur des personnes telles l'Epée, Surdimobil ou encore la Fédération francophone des Sourds de Belgique, des associations que la Province soutient régulièrement dans leurs manifestations.

Dans le secteur social et santé, depuis longtemps, lors de leur inauguration, « le Village des Métiers », l'exposition « Pan'Art » et « le Salon du volontariat » bénéficient systématiquement d'une interprète en langage des signes pour inclure au mieux les personnes déficientes auditives.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2018**

Il n'est pas inutile de rappeler que pour faire appel à un(e) interprète, nous nous devons de respecter la législation évidemment sur les marchés publics et prospecter afin de disposer de trois offres de prix. Ce service n'est effectivement pas gratuit : une intervention d'une heure d'un interprète du Service d'Interprétation des Sourds de Wallonie avoisine les 100 €.

Toutefois, il arrive très souvent que celui-ci nous adresse une réponse de regret. En effet, le métier d'interprète en langue des signes étant en pénurie en Belgique, il y a trop peu de personnes formées et le service wallon en question ne peut répondre à chacune de nos sollicitations. Nous cherchons alors d'autres solutions et nous tournons vers d'autres structures, voire des particuliers.

Il faut également savoir que l'interprétation en langue des signes est un travail difficile, qui nécessite une préparation et une énorme concentration. Donc, faire traduire l'ensemble de nos journées d'études, nos formations en langue des signes est difficilement réalisable. Nous disposons, en effet, trop peu souvent à l'avance des textes de nos orateurs, ce qui rend impossible ce minutieux travail de préparation. Cela constitue vraiment un frein dans notre recherche d'interprète.

Sur votre proposition d'imposer aux manifestations que nous subsidions d'être accessibles aux personnes malentendantes, soyons réalistes, il sera difficile de réaliser complètement cet objectif, mais, c'est vrai, c'est un chemin dans lequel nous nous sommes engagés et que nous devons bien entendu poursuivre.

A cet égard, je voudrais épingler un projet sur lequel nous travaillons actuellement, l'opération « Bienvenue PMR », co-pilotée par le département des Affaires sociales et l'asbl Commerce liégeois, qui vise le référencement et labellisation des commerces adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR).

L'Épée fait partie du comité qui accorde les labels car les personnes sourdes et malentendantes font bien évidemment partie du public à mobilité réduite. Pour les aider, il est en effet recommandé par exemple aux commerçants de parler fort et lentement, de disposer d'un support et d'un stylo pour faciliter la communication avec ces personnes, d'afficher des informations lisibles, les prix, les horaires, et autre adresse e-mail, de bien signaler l'entrée et les allées de circulation, ou encore d'adapter l'éclairage.

Enfin, je souhaitais rappeler qu'en matière de prévention des risques auditifs et de la surdit , la campagne Liège Province Festive associe les d partements de la Sant  et des Affaires sociales et Surdimobil pour sensibiliser les jeunes dans les festivals et autres soir es bruyantes. Ils distribuent des bouchons d'oreilles, 3 900 paires de bouchons ont  t  distribu es lors de 8  v nements, en 2017 et 12 agents Openado et I Prom'S ont  t  form s   la r duction des risques auditifs par Surdimobil.!

J'ajoute, et je terminerai par-l , que le Mus e de la Vie Wallonne que vous citez a d j , en plus des tablettes num riques, mis en place trois activit s qui permettent d'accueillir sp cifiquement des visiteurs d ficients visuels en groupe : Montre-moi Tchantch s, la main au chapeau et le coffre aux jouets.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2018**

Dans le même temps, une application ludique multi-langage (écrit, sonore et langues des signes) est en cours d'élaboration dans le cadre du projet interreg Pierres et numérique – Digitale Steine et sera destinée aux enfants de 6 à 10 ans. Et enfin, le Musée projette de se doter aussi d'équipement au sol, entendez des pilots tactiles.

Voilà, Madame la Conseillère, j'espère ainsi avoir répondu à vos interrogations.

J'en viens à la question de M. GERARD, un habitué. Monsieur le Conseiller provincial, complémentairement aux informations que je vous avais déjà délivrées sur le même sujet en mars de l'année dernière, je voudrais vous rappeler que, tant au moment de la réflexion initiale autour du projet Openado qu'aux prémices de sa mise en place en 2010 et 2011, nous avons veillé à rencontrer l'ensemble du tissu associatif présent sur l'arrondissement de Verviers, en ce compris bien sûr le sud de celui-ci.

Le projet a globalement reçu un accueil favorable et plusieurs partenaires ont proposé de participer à la réflexion d'une possible antenne Openado sur l'arrondissement. Malheureusement, aucun partenaire issu de la région sud n'a voulu rejoindre la réflexion.

Ceci ne nous a cependant pas empêchés de continuer nos rencontres avec les autres partenaires et de mener une réflexion non seulement sur Verviers, avec les résultats qu'on connaît, mais aussi en 2016 et 2017 sur Malmedy, suite à l'interpellation de l'Echevin de la Jeunesse et des Affaires sociales. Même si après plusieurs rencontres collégiales et individuelles, nous avons décidé, non pas de stopper le projet définitivement, mais de le mettre en « stand-by », au vu des conditions peu favorables, je reste, croyez-le bien attentive à toutes les opportunités d'une reprise du dialogue.

Par ailleurs, vous évoquez un appel à être soutenu qu'aurait lancé le service de Santé mentale de Verviers pour le sud de l'arrondissement de Verviers, je vous avoue que personnellement, ni même le service, n'en n'avons été informés.

Alors, avec tous ces éléments, Monsieur le Conseiller, vous qui êtes du sud de l'arrondissement, qui connaissez fort bien, on le sait, le tissu associatif et les besoins exprimés, à mon tour je vous pose la question pour en discuter en Commission : que pourrions-nous mettre en place, qui rencontrerait c'est là que c'est important, l'adhésion de tout ou partie du secteur associatif local, où pourrions-nous le faire et surtout avec qui ?

Je vous lis entre les lignes, mais vous savez bien que pour ma part, je suis, hier comme aujourd'hui, tout à fait disposée à rencontrer, écouter, soutenir et travailler avec toutes les personnes de bonnes volontés, pour autant que ces personnes s'expriment, ce qui n'a pas été le cas jusqu'à présent.

J'en viens à la question sur les relations internationales et donc je reviens vers Madame PIRMOLIN.

Madame PIRMOLIN, pour rappel, le BREL a pour objectif de « Soutenir, favoriser et optimiser les échanges internationaux entrepris par les autres Services provinciaux et opérateurs liégeois, notamment les Communes ».

C'est dans ce cadre que des subsides sont accordés aux Communes liégeoises qui en font la demande pour soutenir, par exemple, des manifestations dans le cadre de jumelages avec des Communes ou des Villes étrangères. Les montants accordés à celles-ci sont peu élevés et se situent généralement entre 250 et 1.000 euros.

Ils sont destinés à inciter ces entités à continuer de développer et entretenir des relations à l'internationale car elles sont porteuses d'échanges, notamment au niveau touristique ou économique.

De la même manière, des soutiens logistiques et financiers sont également destinés aux opérateurs liégeois qui développent des manifestations ayant un rayonnement toujours international et qui en font la demande. C'est ainsi que, par exemple, à travers ses contacts avec l'associatif chinois, le BREL a été en mesure, en plus d'un soutien financier, de conseiller et d'accompagner l'Association des Commerçants de Saive dans la mise sur pied de leur Asian Market.

Chaque demande est scrupuleusement étudiée et les événements proposés doivent revêtir une dimension internationale, toujours dans cette même volonté d'encourager les échanges et mettre la Province de Liège, et ses acteurs, sur la carte mondiale. Dans certains cas, ces soutiens sont accordés en complément, vous le savez, d'autres services provinciaux et ce, dans un souci de cohérence d'action. Je pense, comme vous, au Festival Limbougez-vous où le soutien provincial était réparti sur différents services. Ce festival, qui accueille des groupes de musique du monde entier, mérite le soutien de la Province car celui-ci se veut intergénérationnel et inclusif tout en incitant les festivaliers à s'amuser de manière responsable. Le Département des Affaires Sociales et de la Santé a animé un stand dans le cadre de la campagne LIEGE PROVINCE FESTIVE en abordant les thématiques comme les consommations et les assuétudes ; la vie affective, relationnelle et sexuelle et risques auditifs et surdité, on y revient.

Il en va de même pour le Gala de l'Association Française de Bienfaisance. Le soutien provincial et transversal est pertinent car il s'agit d'un événement visant à récolter des fonds pour venir en aide aux ressortissants français, en situation de détresse se trouvant sur notre territoire, notamment de jeunes étudiants. Il démontre également la volonté de la province de Liège de rester une terre d'accueil pour nos amis français mais aussi notre volonté de maintenir de bonnes relations avec ce pays frère.

Le soutien accordé est souvent modéré et toujours mûrement réfléchi. Il est destiné à donner un coup de pouce ou inciter le partenaire à donner une dimension internationale à son événement. L'objectif de ces soutiens est donc bien de montrer aux acteurs locaux que la Province est un partenaire de premier choix pour les encourager à se projeter hors de nos frontières.

En cela, le Brel reste donc bien dans ses missions.

Monsieur GERARD, vous qui êtes un fidèle de nos événements Ambassadeurs, vous vous savez que nous distinguons les Liégeois de corps et les Liégeois de cœur.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2018

Par ailleurs, vous le savez aussi, ces ambassadeurs, dans le cadre de leurs activités, professionnelles ou autres, ont pris l'engagement de diffuser une image positive du Pays de Liège pour donner envie à leurs interlocuteurs de venir visiter notre région.

Aujourd'hui, ce réseau compte, vous l'avez dit, plus de 500 ambassadeurs, répartis dans plus d'une trentaine de pays sur 4 continents, qui ont accepté la mission de faire la promotion du Pays de Liège lors de leurs contacts avec l'étranger.

L'intérêt d'un si vaste réseau est que chaque « ambassadeur » peut faire partie, et c'est souvent le cas, d'autres réseaux, professionnels, amicaux, et autres. Pour chaque personne distinguée comme ambassadeur, nous touchons potentiellement c'est vrai, de nombreuses autres.

Depuis septembre 2015, le Bureau des Relations Extérieures sur ses ambassadeurs pour développer des relations économiques avec l'étranger, par exemple, CEO de Liège Airport, Luc PARTOUNE a été associé à une mission économique et académique en voïvodie de malopolska en Pologne en février 2017 ou en encore Normand MARTIN, ambassadeur québécois encourage vivement les autorités québécoise à envisager des échanges au niveau de la santé mentale avec notre Province.

Monsieur le Consul honoraire de Grèce, Monsieur LAFFINEUR et Monsieur le Consul honoraire du Mexique, Monsieur ROBERTI, deux ambassadeurs de la Province de Liège ont sollicité également le BREL pour des projets d'échanges économiques avec respectivement la Grèce et le Mexique, ils sont des personnes ressources essentielles permettant un bon échange avec les autorités diplomatiques de ces deux pays.

Enfin sur le plan artistique, et pour la petite histoire, le réalisateur français ambassadeur, Michel ALEXANDRE, s'est proposé de porter la candidature de la Province de Liège pour accueillir l'émission française TOP CHEF au Palais provincial. Alors, si comme moi, vous êtes spectateur de cette émission, imaginez le plaisir de la voir se dérouler dans ces lieux que nous fréquentons. Et de nouveau, quelle belle image, cela représenterait pour notre région.

Tous ces projets restent, il est vrai, en gestation, et les retombées ne sont pas immédiates, mais la situation évolue rapidement et le nom de la Province de Liège et de son potentiel économique circulent de plus en plus à travers ce réseau des ambassadeurs et vers leurs propres connexions, donc. J'ajouterais que la vivacité du réseau des ambassadeurs s'accroît parce que nous les associons régulièrement à diverses activités et que nous leur montrons qu'un espace existe pour la réalisation de leurs idées, ce qui n'était pas le cas jusqu'ici.

En 2017, effectivement 15 nouveaux ambassadeurs ont été intronisés. Ceux-ci viennent d'horizons divers forcément mais possèdent un point commun : leur motivation à porter hautes et fières les couleurs de notre province. L'enjeu est à chaque fois le même : susciter la curiosité, l'intérêt et au-delà l'enthousiasme à faire connaître notre belle province.

Pour l'année qui vient, le BREL va transposer la procédure de sélection appliquée aux étudiants Rotary avec lesquels nous avons un contact régulier, il y a 50 étudiants intronisés comme ambassadeurs aujourd'hui dans le réseau des 500. On va donc transposer cette procédure de sélection à l'ensemble des futurs intronisés. C'est à dire qu'après une information du rôle et des missions d'un ambassadeur par le BREL, le candidat devra prendre le temps de monter et introduire un dossier circonstancié motivant sa candidature. Celui-ci sera alors étudié scrupuleusement par l'administration et une proposition d'intronisation sera faite au Collège provincial.

Cette nouvelle procédure permettra d'évaluer d'avantage l'implication en tout cas, des futurs ambassadeurs dans les missions qui leurs sont dévolues.

Vous l'aurez compris, faire du chiffre pour faire du chiffre n'entre pas trop dans notre philosophie s'il n'y avait pas derrière le souci du rayonnement de la province de Liège tant au niveau économique, artistique, touristique, patrimonial, et il n'entre pas non plus dans notre philosophie, puisque vous l'avez mentionner, d'accepter ou de conserver des ambassadeurs qui viendraient à professer des valeurs contraires à celles de la Province de Liège et vous avez raison de souligner l'importance de se poser cette question et d'être vigilants dans un contexte où les pensées se radicalisent.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT. – Merci Madame la Députée provinciale Vice-présidente.

Le Conseil prend connaissance des Rapports d'activités 2017 concernant « La Santé », « Les Affaires sociales » et « Les Relations extérieures ».

### **Document 17-18/RA/11 : Rapport d'activités 2017 concernant la « Les Sports ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 7 de l'ordre du jour (document 17-18/RA/11).

J'invite M. le Député provincial, Robert MEUREAU, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. MEUREAU, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président, chers Collègues.

Je pense n'avoir que deux questions par rapport à l'ensemble des rapports d'activités qui me concernent.

La première question me vient de Madame DEFRANG-FIRKET par rapport au Panathlon et donc, vous m'interrogez sur l'adhésion éventuelle de notre Province aux actions menées par cette ASBL en matière d'éthique et de fair-play.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2018

Tout d'abord, je voudrais vous rappeler que la Province de Liège, par l'entremise de son Service des Sports, n'est évidemment pas insensible à ces thématiques puisque dans le cadre de l'attribution des Prix Sportifs de la Province de Liège, nous décernons, à l'issue de chaque saison sportive, le Prix du Fair-Play.

En outre, par le passé, nous avons mené des actions plus ponctuelles dans ce domaine comme l'élaboration de la Charte de l'éthique sportive de la Province ou encore le soutien à l'initiative « Parents cool » de la Maison des Associations d'Amay qui consistait à promouvoir le fair-play, plus particulièrement sensibiliser les parents à la non-violence aux abords des terrains de football.

En ce qui concerne le Panathlon Wallonie-Bruxelles, une proposition d'adhésion au réseau nous a été bien adressée fin 2017.

Et bien entendu, nous ne sommes évidemment pas indifférents à cette démarche en faveur des valeurs d'éthique sportive et de fair-play.

La cotisation annuelle de soutien à cette asbl s'élève à 1.500 €. Elle ne constitue pas en soi un obstacle majeur. Je rappelle, et vous l'avez dit vous-même, allez : 60 Communes, 3 Provinces plus d'autres participants, ça fait un peu plus de 100.000 € récoltés par cette association dans ce cadre-là.

Néanmoins, après réflexion, nous pensons que limiter l'action de la Province de Liège à une simple adhésion serait un peu réductrice. Et en effet, nous estimons que cette adhésion devrait idéalement s'accompagner de diverses initiatives de « terrain » qui associeraient les divers acteurs du sport en province de Liège : fédérations, clubs, les sportifs eux-mêmes, les dirigeants, et bien entendu les parents, ...

Vous en conviendrez, les publics cibles sont nombreux et le champ d'actions assez vaste. Dès lors, un tel programme nécessite une réflexion approfondie concrétisée par l'élaboration d'un plan d'actions qui s'accompagne de moyens humains et financiers.

Ainsi, je puis déjà vous préciser que notre Service des Sports va examiner dans les prochains mois, l'opportunité de rejoindre le mouvement Panathlon Wallonie-Bruxelles, mais tout en envisageant de mener des actions concrètes au niveau provincial.

A titre d'exemple, dans une approche de proximité, une première action pourrait sensibiliser les parents à leur rôle éducatif en la matière.

Et cet intérêt s'est d'ailleurs confirmé lors d'une récente conférence proposée par notre Maison des Sports sur le thème « Comment les parents peuvent-ils influencer la performance sportive de leur enfant ? ».

J'aurai certainement l'occasion de revenir vers vous donc le résumé de cette réponse est assez positive et que le budget consacré à cela par l'ensemble de cette association dépense évidemment le territoire de la province de Liège mais nous souhaiterions qu'il dépasse simplement un cadre très particulière d'ailleurs au niveau de l'éthique puisque c'est le côté religieux ou pas religieux dans les actions de terrain et qu'il dépasse la simple présence d'un panneau ou quelque chose. Il faut vraiment y participer alors de manière concrète, voilà pourquoi ça mérite réflexion mais positive.

Merci de votre attention.

Alors, l'autre sujet, c'est si je ne me trompe pas M<sup>me</sup> NANDRIN qui m'interrogeait par rapport au Country Hall pour faire simple.

Alors, il y a deux solutions : ou bien je vous lis l'équivalent de trois pages hyper-techniques et donc il y a deux solution : vous allez estimer que je ne comprends absolument pas ce que je lis ou bien que je le fais exprès pour que vous ne compreniez pas ce que je vous exprime.

Donc, je vais simplifier le problème. En train de dire que le Country Hall, c'est une situation qui date depuis 2004, qui a pour effet : un, le constat qu'il n'est pas la propriété de la Province, pas du tout, nous représentons une part sur plus de 360 et des parts et qu'à travers un accord pour trouver effectivement une utilité à un outil en région liégeois, à Liège singulièrement, qu'il soit sportif ou qu'il soit de grand événement, style zénith si on parle de cela, un accord s'est déclaré en 2004 pour dire que pour la Province, c'est 750.000 € par an.

Et vous me posez la question de savoir si au-delà de 2024 puisque c'est ça la fin de notre engagement par rapport à cela, nous paierons encore ou bien si nous trouverons une autre solution.

Je répète que 2024, c'est au bout de la prochaine législature et il ne m'appartient pas maintenant évidemment d'engager la Province par rapport à cela dont je rappelle évidemment que nous ne sommes pas propriétaire de l'installation. Par contre, chaque fois que nous en avons l'occasion, nous essayons de la mettre en valeur et de mettre à travers ça notre province en valeur, à travers les activités qui y sont menées.

Merci et je me limiterai à cette réponse qui me paraît concrète au moins pour les 7 années à venir.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2017 concernant « Les Sports ».

**Document 17-18/RA/14 : Rapport d'activités 2017 concernant « Les Infrastructures et l'Environnement ».**

(Voir rapport)



**SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2018**

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 17-18/RA/14).

J'invite M. le Député provincial André DENIS, à la tribune pour répondre aux interventions qui relèvent de ses compétences. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Gouverneur, Chers Collègues.

Madame Monville, je voudrais tout d'abord vous remercier pour votre question concernant "Le Commissaire Voyer, ce précieux garant de l'intégrité de la voirie et du domaine public" et l'attention que vous portez à cette matière dont on parle peu mais qui est tout aussi importante pour les Communes que pour la Province.

Le Commissaire Voyer est probablement le plus vieux métier de la Province de Liège. C'est en effet depuis la Loi du 10 avril 1841 et la réalisation de l'Atlas et chemins des sentiers vicinaux, que les agents "Commissaires Voyers" s'attachent inlassablement à défendre l'intégrité du domaine public.

Ainsi dans quelques jours, le 10 avril 2018, cela fera 177 ans exactement que ce service existe au sein des Provinces. A titre d'exemple, au sein de notre Province de Liège cela représente 13.000 dossiers qui sont répertoriés au sein des archives et ce sont des milliers d'avis, de conseils qui ont été rendus durant tout ce temps aux Communes.

Le rôle du Commissaire Voyer a, au fil du temps, évolué. Le 6 février 2014, un nouveau décret relatif à la voirie communale abrogeant la Loi du 10 avril 1841 a vu le jour.

Depuis son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2014, la Voirie communale regroupe désormais, en son sein, les anciennes voiries vicinales et communales innommées qui jusqu'alors bénéficiaient de deux régimes juridiques distincts.

Mais, aujourd'hui, l'application de ce nouveau décret pose problème. En effet, depuis février 2014, aucun arrêté d'application n'a été publié, ce qui engendre des difficultés dans la gestion des dossiers au quotidien pour les Communes.

Ainsi, je prendrai pour seul exemple la création du nouvel Atlas des Voiries communales pour lequel un projet pilote a été initié dans différentes Communes. Après plusieurs réunions, notamment avec les Commissaires Voyers des Provinces, l'Administration wallonne et le Ministre ont aujourd'hui gelé ce projet et nous sommes toujours en attente des réponses aux questions que nous avons posées. C'est une situation dommageable pour les Communes.

Comme nous l'avons évoqué en Commission, je ne peux que regretter cette position qui porte d'autant plus préjudice à notre Province que celle-ci compte en son sein 9 Communes germanophones ainsi que Waimes et Malmedy ne disposant toujours pas aujourd'hui, d'un Atlas en bonne et due forme. C'est parce qu'il était Prussiens en 1841, ils ne sont devenus belges qu'en 1920.

M. MOTTARD, Député provincial – Président (de son banc). - C'était avant Jean-Pierre Grafé.

M. DENIS, Député provincial (à la tribune). – Oui c'était avant Jean-Pierre Grafé, c'est pour cela qu'ils n'avaient pas de Député permanent, parce qu'ils étaient Prussiens, maintenant seulement ils arrivent.

Au sein du Département Infrastructures et Environnement, 8 agents dont 4 Commissaires Voyers composent ce service. Rien qu'en 2017, 708 avis ont été rendus et 467 réponses ont été apportées aux courriers émanant des pouvoirs locaux. Ces chiffres démontrent en effet la nécessité de maintenir un service de ce type.

Avec une moyenne d'âge de 47 ans, 47 ans c'est un bel âge, on est encore jeune, les 4 Commissaires Voyers se répartissent, par secteurs, le territoire de la Province de Liège. Il est important dans cette matière d'avoir des agents d'expérience et d'assurer la transmission du savoir. Il n'y a en effet pas d'école de Commissaire Voyer mais il y a un apprentissage sur le terrain.

Au sein du Collège provincial nous sommes très attentifs à maintenir ce service. Aussi, dans le cadre des récents examens qui ont eu lieu au sein de la Province, la Direction Générale du Département a été attentive aux potentialités de candidats qui pourraient occuper ce poste. Je peux ainsi aujourd'hui vous annoncer que les Commissaires Voyers resteront toujours au nombre de 4 et qu'un nouveau collaborateur rejoindra prochainement ce service. Nous sommes également très attentifs à avoir et à conserver, au sein de cette équipe, un Commissaire Voyer qui parle allemand et qui peut ainsi traiter les dossiers de la Communauté germanophone.

Vous l'aurez compris, le Collège provincial a l'intention de maintenir, malgré l'absence des arrêtés d'application émanant du Gouvernement wallon, ce service, peut-être que d'ici quelques jours quand ils se seront occupés du Décret Bonne Gouvernance, ils pourront revenir à cette problématique.

M. LE PRESIDENT. – C'est aujourd'hui...

M. DENIS, Député provincial (à la tribune). – Vous voyez... Il nous paraît en effet indispensable, dans le cadre du soutien que nous apportons aux Villes et Communes – et les chiffres de 708 avis rendus en 2017 ne démentiront pas mon propos –, de maintenir les Commissaires Voyers en place.

Restant un acteur incontournable en matière de voirie du fait notamment de son expérience, mais également de la détention de toutes les archives relatives à ce sujet.

Concernant votre question sur la campagne POLLEC dans le cadre de notre Plan Climat, Mme MONVILLE, vous avez raison, sur le terrain ça bouge, vous pouvez rester pleine d'espoir !

En effet, je tiens à vous rappeler que notre Province est le coordinateur supra-local le plus important de Wallonie avec actuellement 45 Communes inscrites à la Convention des Maires. Au terme de cette année, il y aura 61 Communes engagées dans ce vaste projet.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2018

Nos Communes partenaires sont actuellement en phase de diagnostic, de collecte d'informations en matière d'énergie sur l'ensemble de leur territoire mais aussi sur leur propre patrimoine communal avec l'aide précieuse du Service Développement durable.

Parallèlement, les comités de pilotage définissent des actions à mettre en place tant au point de vue de l'atténuation, c'est-à-dire la diminution des émissions de gaz à effet de serre, qu'au point de vue de l'adaptation au changement climatique, c'est-à-dire l'augmentation des phénomènes exceptionnels telles que les canicules, les inondations, les tempêtes,.... Une collaboration avec les Provinces de Luxembourg et de Hainaut permet la mise à disposition des Communes d'un catalogue d'actions types leur facilitant ainsi la tâche.

Grâce notamment à ces outils, les Communes rédigent leur Plan d'Actions en faveur de l'Énergie durable et du Climat. Là aussi, la Province met à disposition un outil type d'aide à la rédaction.

Et ça avance...

Ces différentes étapes serviront à identifier, sur l'ensemble du territoire, les actions similaires entre toutes les entités communales permettant ainsi de déterminer les aides les plus appropriées que la Province pourrait mettre en place dans la réalisation des Plans d'actions. Il faut parfois laisser le temps au temps et éviter toute forme de précipitation.

L'ensemble de ce travail engagé par nos services, additionné aux 105 réunions en 2017 auxquelles vous faites référence, représente un investissement humain équivalant à 3,5 temps plein, soit une valorisation pour les Communes de près de 350.000€ depuis 2015.

En ce qui concerne les aides financières, je vous rappelle que la Province de Liège octroie une aide de 2.500€ pour l'installation de la première borne de rechargement électrique et une subvention pour la réalisation de parkings d'EcoVoiturage s'élevant à 75% du coût des travaux plafonnée à 100.000€ et d'autres actions évidemment mais je ne vais pas énumérer toutes les actions, j'en aurais pour un moment.

Madame la Conseillère provinciale, vous l'aurez compris au travers de ma réponse : le Service Développement durable est mobilisé sur cette thématique afin d'étudier les aides les plus utiles pour soutenir les entités locales. D'ailleurs, le Service Développement durable prépare un prochain colloque dont le thème sera le financement de la transition énergétique... Je vous y donne donc rendez-vous ! Plutôt que vouloir toujours faire plus, nous souhaitons faire mieux !

Notons enfin, pour votre parfaite information et pour conforter votre lueur d'espoir, qu'aujourd'hui, la diminution des émissions de CO<sub>2</sub> sur l'ensemble du territoire provincial peut être estimée à 600.000 tonnes !

Enfin, et en guise de conclusion, je remarque ne pas avoir eu, cette année – ce qui est assez rare ! –, de question sur l'agriculture...

Cela ne retire en rien l'intérêt, je pense, que notre Conseil, et plus particulièrement certains conseillers, porte sur cette thématique ; Etant d'un tempérament optimiste, j'y vois plutôt une forme d'adhésion et un encouragement de tous aux actions et politiques que nous menons en la matière sur notre territoire. Politiques dont certaines seront abordées par ma collègue Muriel BRODURE dans ses réponses puisque, comme vous le savez, beaucoup thématiques au niveau du Collège, sont abordées de manière transversale par plusieurs Députés.

L'agriculture est, et reste, un vecteur important de notre économie en province de Liège et de nombreux défis nous attendent encore pour l'avenir, à commencer par l'action que nous souhaitons mener au niveau de la création d'un abattoir pour volaille sur notre territoire. C'est un sujet qui ne manque pas d'ailleurs d'être tout à fait d'actualité.

Puisqu'il s'agit de la dernière session de rapports d'activités de la mandature, je terminerai en vous remerciant pour les nombreuses – et intéressantes – questions posées durant ces 3 ans.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial.

Le Collège prend connaissance du Rapport d'activités 2017 concernant « Les Infrastructures et l'Environnement ».

### **Document 17-18/RA/16 : Rapport d'activités 2017 concernant « L'Enseignement et la Formation ».**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 17-18/RA/16).

J'invite M<sup>me</sup> la Députée provinciale Muriel BRODURE-WILLAIN, à la tribune pour répondre aux nombreuses interventions qui relèvent de ses compétences. Vous avez la parole Madame la Députée provinciale.

M<sup>me</sup> BRODURE-WILLAIN, Députée provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Vous êtes prêts ? Mes chers Collègues.

Les questions, nombreuses et intéressantes, que vous m'avez adressées confirment non seulement votre intérêt, jamais démenti, pour nos activités mais aussi que l'Enseignement et la Formation constituent bien le premier métier de la Province de Liège.

M. JADOT, vous m'interrogez sur le nombre d'enseignants mis en disponibilité, sur l'évolution de notre population scolaire et sur les nouvelles filières que vous pensez utile de développer dans notre Enseignement provincial. Je vous remercie de votre question, elle me donne l'occasion de préciser les problèmes contextuels auxquels notre Enseignement est confronté et les solutions que nous apportons pour promouvoir les études et métiers techniques.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2018

Sur les 271 membres du personnel enseignant placés en disponibilité par défaut d'emploi, 53 de ces enseignants sont des professeurs de cours philosophiques, morale et religion. Ils ont été placés en disponibilité d'office suite à l'application du décret du 19 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre d'un cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement secondaire au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

52 de ces enseignants sont des professeurs en disponibilité suite à la réforme des « titres et fonctions » applicable au 1<sup>er</sup> septembre 2016 et aux modifications de grilles des deuxième et troisième degrés. La mise en disponibilité est donc pour ces 105 enseignants le résultat de l'application d'une mesure strictement technique.

Parmi tous ces enseignants en disponibilité, seuls 5 agents ne sont pas réaffectés pour la totalité de leur charge puisqu'ils ont opté pour un congé réglementaire. Autrement dit, tous les autres enseignants sont réaffectés ou remis au travail au sein du Pouvoir organisateur.

J'ajouterai que grâce à l'excellent suivi apporté par nos services à toutes ces situations, aucun agent en disponibilité par défaut d'emploi n'a été rappelé en service dans un autre P.O pour la durée de l'année scolaire. Tous les agents ont été réaffectés ou remis au travail au sein de notre P.O. Je vous rappelle que la mise en disponibilité est ici une mesure de protection de l'agent qui conserve non seulement son emploi mais également son traitement.

En ce qui concerne les chiffres de la population scolaire, la diminution enregistrée n'est pas linéaire. Comme indiqué à la page 100 du rapport d'activités, cette diminution concerne surtout l'IPES Paramédical qui a essuyé à lui seul une perte de 327 élèves. Souvenons-nous que l'allongement de la durée des études a entraîné une baisse du nombre d'étudiants, un phénomène qui a touché tous les établissements organisant cette formation.

Quant à la programmation de nouvelles options, en réponse à des besoins nouveaux ou émergents, je vous rappelle l'existence d'un moratoire dans l'enseignement qualifiant. Prolongé cette année scolaire par la Ministre, ce moratoire nous empêche de proposer de nouvelles orientations d'études, quand bien même le besoin est avéré et justifié. De plus, les règles de programmations nous imposent de soumettre nos propositions à la concertation : dans les conseils de zone, au Conseil de concertation de l'enseignement secondaire non confessionnel et enfin au Conseil général de l'enseignement secondaire.

Ce parcours terminé, les propositions d'ouverture doivent encore recevoir l'aval de la Ministre. Je vous renvoie, pour plus d'informations, au rapport d'activités et à ses pages 62 et suivantes.

Les métiers en pénurie, listés par le Forem, font l'objet d'une attention particulière à notre niveau. Mais là encore, à supposer que le moratoire soit levé, nous sommes tributaires de l'élaboration de profils de formation, réalisés par le Service francophone des métiers et qualifications. Certains profils se font attendre, malgré nos demandes insistantes.

J'ajouterai que, lorsque toutes les conditions favorables sont enfin réunies, nous devons encore nous assurer d'atteindre le nombre d'élèves nécessaires pour ouvrir la section.

Ce n'est pas un secret, tous les pouvoirs organisateurs de tous les réseaux rencontrent des difficultés pour attirer les jeunes dans ces filières qualifiantes, même si un emploi leur est garanti à la fin de leurs études. Je pourrais citer ici quelques sections proposées à l'ouverture, qui correspondent à des métiers en pénurie et qui n'ont pas réuni le nombre suffisant d'élèves, tels que couvreur et technicien du froid.

Tous les points que je viens d'évoquer sont discutés dans les bassins « enseignement qualifiant emploi formation »,EFE. Malgré ces difficultés récurrentes, nous ouvrons chaque année des sections qui mènent à une qualification dans des métiers en pénurie. Vous avez pu en prendre connaissance en page 75 du rapport d'activités.

Votre question me donne aussi l'opportunité d'attirer votre attention sur les efforts que nous menons pour valoriser l'enseignement qualifiant. De nombreuses activités d'orientation positive sont menées : visites d'entreprises, immersion dans le monde de l'entreprise, stages, découvertes métiers, et encore bien d'autres. Ici aussi, vous trouverez dans le rapport d'activités, page 138 et suivantes, le détail de toutes nos activités.

J'en citerai ici quelques-unes. A commencer par les mini-villages. Pour mémoire, il s'agit de convier les enfants des écoles primaires avoisinantes à découvrir nos sections techniques et professionnelles, à travers un parcours jalonné de stands où les élèves et les professeurs de nos établissements font étalage de tout leur savoir-faire. Depuis septembre 2009, près de 44.000 jeunes ont franchi les portes de nos écoles !

Promouvoir auprès des jeunes les formations scientifiques et technologiques, C'est aussi la mission du M@G TECH, un magazine annuel publié par la HEPL, dont le quatrième numéro vient de sortir à l'occasion du salon du SIEP.

Cette publication colorée et dynamique a pour vocation d'inciter les jeunes à s'inscrire dans nos sections scientifiques et technologiques, en leur proposant des portraits d'étudiants, enseignants et anciens de la HEPL. Ceux-ci sont autant de modèles qui peuvent inspirer nos jeunes et leur montrer qu'il est possible d'allier sciences, technologies, utilité sociale et passion! Chaque numéro de M@G TECH est envoyé à 15.000 élèves de 6<sup>e</sup> secondaire des provinces de Liège et de Luxembourg. Vous en trouverez donc un exemplaire sur votre banc.

Encore une autre initiative que vous connaissez bien : le Techni Truck. Inauguré en septembre 2009, ce semi-remorque a été aménagé en une véritable plateforme mobile de promotion des métiers techniques. Grâce aux nombreuses manipulations que ses animateurs proposent notamment aux écoles primaires de notre province, plus de 35.000 élèves ont pu changer leur regard sur ces métiers et ont pu en découvrir concrètement le caractère créatif et exigeant.

Enfin, ce lundi à l'Ecole Polytechnique de Seraing, nous avons inauguré la Technosphère, dont le concept a été inspiré par celui du Techni Truck. Réalisée avec le soutien du Fonds Social Européen, la Technosphère a pour objectif de promouvoir les métiers scientifiques et technologiques et les études supérieures qui y préparent. Il va permettre aux élèves de la fin du secondaire de vivre une expérience unique, avec une animation mobile et modulable centrée sur un jeu vidéo coopératif utilisant la réalité augmentée et la réalité virtuelle !

## SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2018

Le nombre de personnes présentes à cette inauguration, et l'écho que la presse a bien voulu en donner, nous laissent espérer que cet outil répond à un besoin évident en matière d'orientation vers les filières de formation et les métiers scientifiques et technologiques.

Vous conviendrez donc que notre Enseignement provincial ne reste pas les bras croisés et fait le maximum pour convaincre les jeunes de se diriger vers nos filières scientifiques, technologiques et techniques. Il s'agit bien du premier métier de la Province de Liège, qu'elle exerce avec succès depuis plus de 100 ans et qu'elle entend bien continuer à exercer demain.

A propos de votre interpellation, M<sup>me</sup> NANDRIN, permettez-moi de préciser que la Province de Liège a bien repris les services PSE de la Ville de Liège, et non ses centres PMS.

Cette reprise s'inscrit parfaitement dans le cadre de la politique supracommunale que la Province entend jouer, en réponse aux attentes des communes.

La Promotion de la Santé à l'École est une activité intégrée aux axes prioritaires de la Province de Liège, à savoir le développement scolaire et professionnel. La Province de Liège l'assure au profit de plus de 82.000 élèves et étudiants provenant aussi bien de l'enseignement provincial que de l'enseignement communal. Ce sont actuellement les écoles communales de 65 communes sur les 75 communes francophones qui bénéficient de ce service. 65 sur 75.

Il faut souligner aussi le soutien que la Province de Liège apporte aux communes de l'OSTBELGIEN, au travers d'un subside annuel de 64.000 € au profit du Centre pour le développement sain des enfants et des jeunes : le KALEIDO.

Les médecins et infirmiers de notre Service de Promotion de la Santé à l'École travaillent en étroite collaboration avec les agents de la Ville de Liège pour le bien-être et la réussite scolaire de chaque élève, avec une attention toute particulière pour les élèves en difficulté. C'est pourquoi les directions et les agents des centres PMS de la Ville de Liège seront invités à participer en juin prochain à la journée d'étude provinciale consacrée à la maltraitance.

Quant au personnel du PSE de la Ville de Liège, le choix lui a été laissé d'intégrer, ou pas, le PSE provincial. Au final, ce sont 11 infirmiers qui ont rejoint l'équipe provinciale. L'intégration du PSE de la Ville de Liège n'a donc engendré aucune perte d'emploi, je l'avais déjà expliqué en juin, les autres agents restant au service de la Ville de Liège. Concernant les médecins, un seul médecin de la Ville de Liège a souhaité intégrer le PSE provincial et deux médecins extérieurs ont été engagés pour renforcer l'équipe.

Les dépenses pour ce personnel transféré ou engagé ont été évaluées à environ 890.000€ par an. Il faut également ajouter les dépenses inhérentes au transport des élèves de la Ville de Liège, un peu plus de 70.000€ par an, et le supplément en frais de fonctionnement qui est évalué à 130.000. A ce total, il faut ajouter la location du Bâtiment de Monulphe, qui accueille 3 circuits médicaux.

Notons toutefois que ce coût va être partiellement compensé par une augmentation du subside que la Province de Liège va percevoir de l'ONE. S'agissant d'un subside proportionnel au nombre d'élèves ou étudiants sous tutelle, il devrait augmenter de plus de 390.000 € suite à la reprise des PSE de la Ville de Liège.

Et voici pour M<sup>me</sup> NANDRIN une petite carte pour illustrer tout cela. Pour ceux qui souhaiteraient également en disposer, ils peuvent envoyer un mail, ils l'auront aussi.

J'en viens maintenant à la question de M. HODY. S'agissant d'un événement relevant de la sphère familiale privée, vous comprendrez que je ne ferai aucun. Votre question me donne quand même l'occasion de rappeler l'ensemble des activités mises en œuvre au sein de nos écoles pour prévenir et agir face à la problématique du harcèlement et, plus largement, du climat scolaire.

De manière générale, les équipes éducatives de toutes nos écoles, en parfaite collaboration avec les centres PMS et les centres Openado de la Province de Liège, ont mis en place un dispositif de soutien aux élèves fragilisés.

A titre d'exemple, et comme vous avez pu le lire à la page 155 du rapport d'activités, l'Athénée provincial Guy Lang a demandé à ses élèves de 3<sup>e</sup> année de se pencher sur la problématique en réalisant une exposition photo itinérante. Les élèves de 4<sup>e</sup> année de la section « Techniques sociales » ont été mis à contribution également, en concevant des capsules vidéo pour sensibiliser leurs camarades.

Signalons aussi le travail de qualité fourni par le Centre des Méthodes pédagogiques qui a établi une collaboration avec le Service des sciences de la famille de l'Université de Mons, afin d'outiller les acteurs de terrain et d'ancrer la problématique des violences scolaires visibles et invisibles. L'Université de Mons étant spécialisé dans la prévention et la supervision du phénomène de harcèlement et des discriminations en milieu scolaire. Ce dispositif est piloté par M. le Professeur Bruno HUMBEECK, qui est venu présenter ce projet dans nos écoles à plusieurs reprises.

Très rapidement convaincus, nos établissements provinciaux d'enseignement secondaire ont décidé de mettre en œuvre un projet de coéducation. Signalons notamment l'IPEA La Reid, « école vitrine », qui a actualisé son R.O.I en conséquence. En effet, différentes zones sont désormais définies au sein de l'établissement ainsi que les comportements à y adopter et les « punitions » en cas de non-respect des règles. De plus, un Conseil de discipline ainsi que des espaces de parole régulés sont mis en place. Ce projet de coéducation se déploie sous des formes diverses au sein de nos établissements, mais la dynamique installée, particulièrement constructive et positive, semble déjà porter ses fruits.

En ce qui concerne le harcèlement numérique, ou « cyber-harcèlement », l'Enseignement provincial est soucieux, depuis de nombreuses années, de sensibiliser les élèves à cette problématique, autant d'ailleurs qu'à celle du harcèlement en général. Raison pour laquelle l'IPES Verviers a répondu à un appel à projets visant justement la lutte contre le cyber-harcèlement. Celui-ci sera répercuté sur l'ensemble des établissements.



## SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2018

Enfin, concernant la désignation de référents numériques dans nos écoles, sachez que celles-ci sont déjà particulièrement actives dans le domaine. En effet, elles participent avec succès depuis plusieurs années à l'appel à projets « Ecole numérique », qui subventionne les écoles en matière d'équipements numériques.

Le rapport d'activités mentionne d'ailleurs à la page 56 que 7 projets ont été retenus et validés en 2017.

Vous m'interrogez également, sur le tri des déchets. De manière générale, nos établissements d'enseignement sont particulièrement attentifs au respect de l'environnement. Des séances de nettoyage des abords des écoles et de sensibilisation au tri des déchets et au gaspillage de l'énergie, de l'eau et des aliments sont régulièrement organisées.

Sachez aussi que la plupart de nos écoles d'enseignement secondaire ont mis en place un système de tri des déchets, avec notamment l'installation de corbeilles à papier dans les classes et des conteneurs PMC dans les cours de récréation.

Du côté de notre Haute Ecole, un groupe de travail a été récemment mis sur pied. Il associe le Service provincial de l'Environnement et de la Mobilité durable de mon Collègue André Denis, avec Intradel et Fost Plus. L'objectif du travail mené consiste à installer du matériel et à implémenter un système de tri des déchets, de façon à couvrir l'ensemble des sites de la Haute Ecole. Par la suite de toutes les écoles, par la suite de tous les bâtiments provinciaux.

Il est prévu que le projet se déploie progressivement, comme je viens de le dire, en fonction aussi des possibilités de fourniture du matériel nécessaire auprès de Fost Plus.

Rappelons qu'à La Reid, tant l'IPEA, qui est certifié ISO 14001, que la Catégorie agronomique de la Haute Ecole ont toujours été particulièrement sensibles et actifs sur cette question.

Je soulignerai ainsi la belle initiative des étudiants en agronomie de la Haute Ecole qui ont créé l'année dernière un poulailler dans une ancienne serre située sur le site de l'Internat provincial du Haut-Marêt. Une quinzaine de poules, et quelques lapins, se nourrissent des déchets organiques qui y sont produits.

M. CONTENT, vous me demandez si nous utilisons le cahier spécial des charges mis à la disposition des écoles par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour la confection et la livraison des repas, dans la perspective de valoriser les produits locaux et bio.

Je me dois de porter à votre connaissance que ce cahier spécial des charges mis à disposition par la Fédération Wallonie-Bruxelles a été réalisé sur base de l'ancienne législation qui ne s'applique plus aux marchés publics lancés après le 29 juin 2017. Il est donc devenu totalement obsolète. Un nouveau cahier spécial des charges est en cours d'élaboration sur base de la nouvelle législation en application depuis le 30 juin 2017. Nous l'attendons et ne manquerons pas d'en informer nos écoles.

Plusieurs projets tels qu'ENVOL ou « La semaine de la soupe » menée dans le cadre d'un appel à projets de l'APAQ-W ont déjà vu le jour afin de promouvoir les produits issus de circuits courts dans nos cantines provinciales.

Une réunion de coordination avec la Cellule provinciale « Promogest » a aussi permis de consolider un système de commandes groupées pour les produits issus du circuit court.

Il existe, depuis plusieurs années, une réelle volonté de développer le « manger sainement et local » au sein de la Province de Liège, et de son Enseignement. Nous appliquons déjà, dans nos cantines scolaires, les principes proposés par la Fédération Wallonie-Bruxelles dans son cahier spécial des charges.

Enfin, une matinée d'information sur ce sujet vient d'être organisée, aujourd'hui même, à l'intention des économistes, brigadiers et chefs de cuisine de nos cantines scolaires. On avait lancé l'invitation avant votre question.

Le projet qui leur a été présenté vise à créer un cadre précis de travail qui sera opérationnel pour la fin du mois de septembre dans toutes les cuisines de l'Enseignement provincial. Ce cadre se déclinera en plusieurs points : la mise en place d'un menu « circuit court » par semaine ; le recours accru à des fruits et légumes frais et de saison et à des produits les moins transformés possible et préparés par nos cuisines ; l'approvisionnement en produits les plus locaux possible et la lutte contre le gaspillage.

Des réunions de suivi seront organisées régulièrement avec les économistes, afin d'évaluer les résultats obtenus.

Au cours de cette matinée d'information, les possibilités de formations offertes par l'Ecole Provinciale d'Administration concernant l'alimentation durable, la cuisine sous vide et la cuisine régionale wallonne ont été rappelées à notre personnel. Notons qu'en 5 ans, ils sont déjà plus d'une centaine à y avoir participé.

L'objectif est bien de mettre en place une chaîne logistique spécifique, qui s'appuie aussi sur la formation de nos agents.

Mais, comme cela a d'ailleurs été évoqué lors du festival « Nourrir Liège » que vous avez mentionné, les cantines scolaires sont toutes confrontées aux mêmes problèmes : le besoin accru de main-d'œuvre pour travailler les produits frais et les difficultés par rapport à la législation sur les marchés publics. Nous nous employons déjà à les résoudre.

M. BREUWER, votre interpellation me donne l'opportunité de revenir sur le redéploiement de la Ferme de Jevoumont et les différents axes d'action que nous comptons privilégier.

Très concrètement, je peux vous affirmer que la réduction du troupeau est bien en cours et que nous avons vendu près d'une trentaine de vaches à ce jour. D'autres ventes sont programmées mais liées bien évidemment à l'évolution des prix. Nous disposons aujourd'hui d'un troupeau d'environ 100 bêtes, conformément à notre plan de redéploiement.

## SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2018

En ce qui concerne la transformation et la valorisation du lait, des travaux de construction et d'aménagement sont en cours de réalisation par le SPB. L'étude technique de l'installation de l'équipement étant déjà réalisée à notre niveau, nous espérons pouvoir concrétiser le projet en 2019.

Mais avant cela et dès septembre 2018, nous prévoyons l'aménagement des vestiaires élèves, personnel et professeurs, mais aussi la mise en activité de la cuisine pédagogique.

En ce qui concerne la diversification des productions, nous finalisons en ce moment l'étude devant nous permettre de diversifier nos spéculations et d'introduire des poules pondeuses, des poulets de chair bio mais aussi de faire du bio à la Ferme.

Enfin, je tiens à souligner que l'IPEA La Reid et la Catégorie agronomique de la Haute Ecole ont déjà pu y intensifier leurs exercices et séances pratiques. D'une part, par l'installation sur le site de classes containers qui permettent d'y organiser des cours en lien direct avec le travail à la ferme. D'autre part, par l'acquisition d'un tracteur d'un montant de 100.000€, à charge provinciale, qui permettra aux élèves d'acquérir de nouvelles compétences.

Bien sûr, une présence accrue des élèves sur le site de la Ferme favorise largement leur participation aux différents travaux, ce qui a déjà pu être constaté notamment avec les élèves de la 5<sup>e</sup> année « Technicien agricole » organisée à l'IPEA.

Comme vous le constatez, nous sommes déjà bien occupés à profiter au mieux des opportunités pédagogiques de la Ferme, et nous continuerons à les développer. Ainsi, nous travaillons à la mise sur pied d'un projet d'immersion dans le courant de l'année scolaire prochaine et à des collaborations diverses, notamment avec l'ASBL Diversifruit, en vue de planter, dès septembre prochain, des arbres fruitiers issus de la production locale et certifiés ISO « Certifruit ».

Je pense qu'il n'y a pas besoin de poursuivre la démonstration pour vous convaincre de l'utilité et de la pertinence d'un tel outil pour notre enseignement agronomique, et de la plus-value importante qu'il représente pour nos élèves.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informé de l'évolution de tous les projets mis en place au sein de la Ferme en collaboration avec l'IPEA La Reid et la Catégorie agronomique de la HEPL.

Je vous invite d'ailleurs à noter la date du dimanche 24 juin prochain. L'IPEA sera heureux de vous accueillir à sa traditionnelle journée « Ferme à l'école », ainsi que tout le monde, au cours de laquelle vous aurez l'occasion de découvrir les différents travaux réalisés par les élèves et de goûter aux différents produits laitiers.

J'en viens maintenant, et dans le prolongement naturel de mon développement, à la question posée par M. CONTENT quant à la manière dont l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et phytopathologiques est abordée dans le cadre des cours.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2018**

Il est bien évident, M. CONTENT, que l'utilisation de ces produits est évoquée dans le cadre de différents cours des sections agricoles, horticoles et fleuristes de l'IPEA La Reid et au sein de la formation de Bachelier en Agronomie organisée à la Haute Ecole.

Toutes les plantations de l'école sont d'ailleurs envisagées sans engrais ni pesticide et sont certifiées ISO 14001. Ces mêmes plants sont d'ailleurs également utilisés dans la réalisation du potager du Château de Jehay. Quant au maraîchage biologique mis en place par la 7<sup>e</sup> année complémentaire en production horticole, il permet notamment la production de légumes sains, allant même jusqu'à la culture de fleurs comestibles.

Ces légumes ont été en grande partie utilisés dans les repas préparés pour les élèves de l'IPEA. Des tomates, des concombres et des courgettes, directement issus de ce maraîchage bio, ont pu agrémenter le salade-bar de l'école et les potirons ont servi à la confection de potages de saison. L'école a également travaillé en collaboration avec la Conserverie mobile pour le surplus de production de tomates et les conserves ont été redistribuées aux élèves, afin d'éviter tout gaspillage.

La formation de Bachelier en Agronomie développe quant à elle les notions de commerce et d'utilisation des phytosanitaires dans son orientation « Forêt et Nature », les conseils en environnement dans son orientation « Environnement » et le travail en entreprise du secteur de l'agrofourmiture, et notamment la phytopharmacie, dans son orientation « Agro-industrie et Biotechnologie ».

En ce qui concerne la permaculture, notons que cette notion ne fait pas partie intégrante des programmes de cours. Nos équipes en ont quand même intégré la présentation lorsqu'elles évoquent les différentes méthodes alternatives biologiques.

Sur le sujet, notre implication ne s'arrête pas là puisque, comme vous l'avez lu à la page 166 de notre rapport d'activités, la Catégorie agronomique de la Haute Ecole, en collaboration avec notre centre Forma+, a mis sur pied une formation de haute qualité en matière de permaculture. Elle permet aux personnes qui suivent la formation de décrocher un Certificat de « Design en permaculture ».

Tout récemment encore, début mars, le Campus agronomique de La Reid a accueilli le jardinier maraîcher québécois Timothé CROTEAU, qui a partagé son expérience et ses techniques de maraîchage bio en petite surface. Cette conférence avait été organisée en collaboration avec la ferme biologique de Desnié.

Comme vous pouvez le constater, l'Enseignement de la Province de Liège est déjà non seulement particulièrement sensible aux questions que vous soulevez, mais aussi particulièrement innovant et précurseur en la matière.

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, je vous remercie de votre intérêt pour les activités menées par l'Enseignement et la Formation et les PSE de la Province de Liège. Je vous remercie également pour la qualité des questions posées. Je vous souhaite une bonne soirée... Ne partez pas, il y a le vote.

**SÉANCE PUBLIQUE DU 28 MARS 2018**

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Députée provinciale.

Le Conseil prend connaissance du Rapport d'activités 2017 concernant « L'Enseignement et la Formation ».

**VI. - Approbation du procès-verbal de la réunion du 26 mars 2018**

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour.

Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de notre dernière réunion, je le déclare approuvé.

**VII.- Clôture de la réunion**

M. LE PRESIDENT.- Je déclare close la séance publique de ce jour. La prochaine séance ordinaire du Conseil provincial aura lieu le jeudi 26 avril 2018 à 15 heures.

La réunion publique est levée à 16H55'.

**IX.- Séance à huis clos**

M. LE PRESIDENT.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 50 de notre Règlement d'Ordre intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Monsieur le responsable de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.